



Poitiers, le 13 octobre 2016

Relevé des échanges du CT du 13 octobre 2016 de la DREAL NA

En préambule, la CGT est revenue sur les conditions inadmissibles de mise en œuvre du plan de requalification. Nous avons demandé au directeur de faire remonter au ministère le mécontentement des agents face aux promesses affichées par notre ministre depuis plusieurs mois.

1/ Budget de fonctionnement (BOP 2017)

Alors que la direction avait demandé des crédits supplémentaires au ministère pour la mise en place de la réorganisation, le budget 2016 est en baisse (-9%) par rapport à 2015 ! Il va donc falloir économiser....alors que les dépenses de télécom (visio) et de déplacements notamment dépassent le prévisionnel...

À la demande de la CGT, le directeur a affirmé que les demandes de formations des agents ne seraient pas refusées faute de crédits disponibles.

Des économies sont envisagées sur les VL en ne renouvelant pas tous les véhicules de +7 ans avec plus de 120000km...quitte à être « hors des règles » vis-à-vis de Bercy qui impose un parc de VL « propres » et récents.

À noter aussi que les dotations de crédits d'action sociale (titre 5) sont insuffisantes pour couvrir des dépenses obligatoires (subvention repas, médecine de prévention, arbre de Noël...). La fausse bonne solution serait de déshabiller Pierre pour habiller Paul (fongibilité des crédits). Sic!

La direction évoque le futur « bla-bla car » version SGAR pour le co-voiturage inter-administration...à suivre.

2/ Règlements des astreintes (zonales, départementales et crues)

Après consultations du CHSCT et du CT, une nouvelle version a été proposée aux OS. Toutefois, la direction a déjà mis en application ces nouveaux règlements depuis le 1^{er} septembre. Pour la CGT, la définition même de l'astreinte pose problème dans le droit français. Le temps où l'agent est à la disposition permanente et immédiate de son employeur, mais pas en intervention, n'est, en effet, pas considéré comme du temps de travail effectif. Cette définition n'est pas acceptable pour la CGT : si l'agent ne peut

disposer librement de son temps de repos, sa mise à disposition doit être considéré comme du temps de travail effectif. Après quelques amendements et quelques zones d'ombres persistantes (rôle du cadre d'astreinte, définition de la personne ressource...), **les OS ont voté l'abstention à l'unanimité.**

3/ Aménagements de l'organigramme

Sur ce sujet, la direction nous a donné un tableau indiquant le nombre de postes supprimés (67) par service et par catégorie (17A, 26B, 24C) pour 2016. Il resterait donc 1000 postes sur l'organigramme DREAL pour une cible de 972 ETP autorisés pour 2016.

Suite aux interrogations de la CGT, le directeur a tenté d'expliquer sa méthode « pragmatique » pour retirer des postes...pour la CGT, tout ça reste très flou et ne répond pas aux attentes des agents et cadres qui n'ont pas de lisibilité sur les critères de suppression, l'organisation des services, l'incidence sur les missions, les postes dits « gagés »...

À ce jour, la CGT attend toujours un organigramme détaillé de la DREAL comprenant la totalité des postes existants avec le grade, le site et l'intitulé du poste.

4/ Télétravail et futur règlement intérieur de la DREAL

Le SG travaille sur un projet de règlement intérieur sur l'organisation du temps de travail au sein de la DREAL. Une version « martyre » du RI sera transmis aux OS fin octobre. L'administration espère une mise en application au 1/01/2017. Les OS restent perplexes sur ce calendrier qui contraint les services du SG et les OS à échanger sur une courte période. La CGT a répondu qu'il n'était pas possible d'examiner et d'amender un projet en quelques semaines seulement. Pour nous, ce sujet ne peut encore une fois faire l'économie d'un dialogue social de qualité.

Concernant le télétravail, la direction attend les consignes de la DRH. Sa mise en application pourrait intervenir début 2017 dans le meilleur des cas !

5/ Répartition des points de NBI

La CGT a demandé que tous les postes NBI (Ville ou Finances) fassent l'objet d'une présentation en CT.

Sur ce point, la CGT a dénoncé ce système injuste de NBI qui attribue à certains postes une valorisation indiciaire et particulièrement inégalitaire entre catégorie (4 C, 23 B et 24 A éligibles avec une bonification variant de 10 à 40 points selon la catégorie). La CGT a aussi dénoncé la position de la direction de supprimer des postes A au détriment de A+ qui avec la cotation des postes (RIFSEEP) accentuera l'individualisation des salaires entre agents. Pour la CGT, il n'est pas souhaitable d'accentuer les différences de traitement et de gestion des agents qui font parfois le même boulot au sein de la DREAL.

Par ailleurs, nos collègues ex-Dreal Bdx et ex-Dreal Limoges ont découvert que leurs enveloppes de NBI n'étaient pas entièrement attribuées.

Les OS ont voté contre cette répartition.

6/ Démarche immobilière

La direction a présenté le volume de bureau réparti par service sur Bordeaux.

Pour Poitiers, les discussions sont en cours avec la DRAAF et les services pour la future répartition des bureaux.

7/ Points divers

La CGT a rappelé le souhait pour de nombreux agents à bénéficier rapidement de l'indemnité kilométrique vélo. La direction attend la note de gestion de la DRH sur ce sujet.

La CGT a souligné que certains collègues bénéficiant de la convention avec Vitalis (Bus) n'avaient pas été prévenus de l'arrêt de celle-ci début 2016. Nous avons demandé à ce que la direction (a priori peu au courant) reconduise ce dispositif avec Vitalis. À suivre.

Les représentants CGT au CT de la DREAL ALPC